



URSI Resolution passed at the Lille GA, August 1996

U.14. Inter-Commission Steering Committee for ISSSE

The URSI Council,

noting

that Commissions C and D have had three successful ISSSE conferences, respectively in 1989, 1992 and 1995,

resolves

that a Steering Committee for ISSSE be created with the following terms of reference :

- 1) to maintain long term continuity of both administrative and technical aspects,
- 2) to put in place conference guidelines in keeping with URSI requirements, and
- 3) to receive and evaluate proposals and select the conference site.

Membership will comprise up to three representatives from each commission. In addition, Commission Chairs will serve as Ex Officio members. The Coordinator for the Steering Committee will be selected for a three year term and will be the point of contact.

Comité directeur inter-commissions pour l'ISSSE (Symposium international sur les signaux, les systèmes et l'électronique)

Le Conseil de l'URSI,

note que les Commissions C et D ont organisé avec succès trois conférences ISSSE, en 1989, 1992 et 1995.

décide de créer un Comité directeur pour l'ISSSE, avec le mandat suivant:

- 1) assurer un suivi à long terme tant des aspects administratifs que techniques;
- 2) préparer des guides et instructions pour ces conférences, en conformité avec les besoins de l'URSI, et
- 3) recevoir et évaluer les propositions et choisir le lieu de la conférence.

Le Comité directeur comprendra trois représentants maximum de chaque Commission. De plus, les Président(e)s des Commissions siégeront en tant que membres Ex-officio. Le Coordonnateur du Comité directeur sera désigné pour un mandat de trois ans et en sera le point de contact.